

2024-5230

2024-10-25

BIOCIDE T

UN MICROBIOCIDE POLYMÈRE QUATÉRNAIRE D'AMMONIUM NON MOUSSEUX UTILISÉ DANS L'EAU DE REFROIDISSEMENT ET LES SYSTÈMES DE LAVAGE PNEUMATIQUE.

Mixobactericide Solution

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIP ACTIF:

Poly [dichlorure d'oxyéthylène(diméthyliminio)éthylène(diméthyliminio)éthylène] . . . 7,5%

No D'HOMOLOGATION **17077**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1.0L-1135L

Solenis Canada ULC

1151 Green Valley Road
London On N6n 1e4
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Dangereux s'il est ingéré. Éviter tout contact avec la peau, les vêtements et les yeux. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le nettoyage et les activités de réparation. Un tablier résistant aux produits chimiques est également requis pour les travailleurs qui manipulent les préparations commerciales en milieu industriel. Bien se laver les mains après utilisation. Retirer rapidement les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation. Éviter la contamination de la nourriture. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable. Éviter de contaminer l'eau, la nourriture et les aliments pour animaux durant l'entreposage ou l'élimination du produit.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation :**

2024-5230

2024-10-25

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Toxique pour les poisson et les autres organismes aquatiques.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉVITER LE GEL

MODE D'EMPLOI:

NE PAS déverser d'effluents contenant le produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au cours du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Le dosage et les méthodes d'application du Biocide T dépendront du genre d'équipement qui doit être traité ainsi que du genre de la vie microbologique concernée.

Le dosage initial du Biocide T devrait être de 56-136 ppm (0,56-1,36 L par 10 000 litres d'eau dans le système). Les dosages subséquents devraient être administrés à 14-140 ppm (0,14-1,4 L par 10 000 litres d'eau dans le système) à intervalles de 2 à 3 jours ou tel que nécessaire afin de maintenir un contrôle satisfaisant.

Une dose massive doit être ajoutée au bassin de la tour de refroidissement ou à la buvette d'égouttage ou à un point alternatif qui permettra un bon mélange.